

Arménie



Lors d'un point de presse, le Premier ministre **Nigol Pachinian** a fait référence aux propos récents du président azerbaïdjanais Ilham Aliev concernant les cartes de l'époque tsariste et l'utilisation de noms azerbaïdjanais pour les localités arméniennes, qualifiant ces discussions de « dénuées de sens » dans le contexte des accords actuels

entre les deux pays.

Répondant à la question d'un journaliste lors d'un point de presse, Pachinian a déclaré que les arguments relatifs aux cartes historiques n'avaient aucune pertinence concernant les frontières actuelles ou les relations politiques.

« Je considère ce sujet comme futile et cette discussion comme stérile, surtout après les accords du 8 août 2025. Des documents signés et paraphés définissent clairement nos positions. Il faut mettre fin à ce genre de débat historique.

Même les cartes auxquelles Aliev fait référence peuvent être désavantageuses non seulement pour l'Arménie, mais aussi pour l'Azerbaïdjan.

Si nos journalistes examinaient attentivement cette carte, ils constateraient que le mot Arménie figure là où se trouve l'Arménie aujourd'hui, mais que le mot Azerbaïdjan n'est pas inscrit là où se trouve l'Azerbaïdjan. Qu'est-ce que cela signifie ? Rien. Ces discussions sont inutiles.

Le recours à des cartes historiques ne peut entraîner aucune conséquence juridique. Si l'on se fie aux cartes tsaristes, pourquoi s'arrêter là ? Avant cela, il y avait le sultanat, l'empire du Shah, les khanats, le califat. Sur ces cartes, il n'y a ni l'Arménie ni l'Azerbaïdjan. »

Concernant les propos d'Aliev selon lesquels les Azerbaïdjanais pourraient venir en Arménie « en voiture, et non en chars », il a déclaré que ces

propos doivent être compris dans le contexte de la paix et de la liberté de circulation.

« La paix signifie que les Arméniens peuvent circuler librement, notamment jusqu'à Bakou, et que les Azerbaïdjanais peuvent circuler librement, notamment jusqu'à Erevan. Si cela signifie autre chose, c'est une conception dangereuse de la paix.

Les documents signés et paraphés le 8 août 2025, ainsi que le règlement de la commission de délimitation des frontières de septembre 2024, demeurent le cadre directeur des relations arméno-azerbaïdjanaises.

Et de poursuivre :

« Suite à ce découpage territorial, nous devons récupérer Artsvashen et les autres territoires souverains occupés de l'Arménie.

J'ai publié ce message parce que je ne peux pas m'en empêcher — aucun représentant ni premier ministre de la République d'Arménie ne peut renoncer à l'objectif de rétablir l'intégrité territoriale du pays. »

Le 28 août, il avait souligné qu'aucun gouvernement arménien ne pouvait ignorer la question de l'enclave, puisque l'Arménie revendique également Artsvashen.

Interrogé sur d'éventuels développements dans les négociations concernant les enclaves, le Premier ministre a déclaré que la position de l'Arménie restait inchangée. Il a souligné que toute solution devait passer par le processus de délimitation des frontières, conformément à la Déclaration d'Alma-Ata, qui réaffirme la reconnaissance mutuelle de l'intégrité territoriale entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

« La délimitation des frontières doit établir précisément les résultats de ce processus ; une fois les contours de l'intégrité territoriale rétablis, toutes les autres combinaisons et variations pourront être discutées.

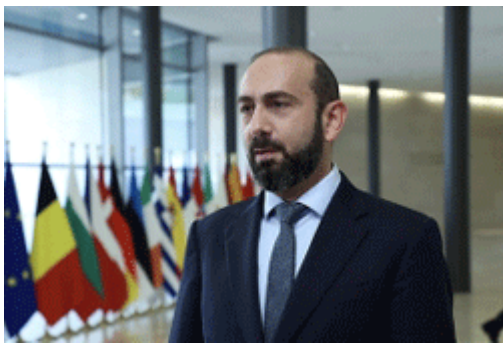
L'Arménie reste attachée à ses obligations écrites. Nous avons clairement indiqué que nous excluons tout scénario impliquant l'usage de la force. La

délimitation doit se faire selon le processus convenu, dans le cadre des commissions mixtes.

Si la question d'un échange de territoires devait un jour se poser, il est clair que cela ne pourrait se faire sans le consentement des citoyens arméniens. Même sans référendum direct, un accord public sera nécessaire.

Le cadre juridique de la délimitation est déjà en place, approuvé par les commissions arménienne et azerbaïdjanaise. Dans ce cadre, toutes les discussions peuvent se poursuivre, mais rien de nouveau n'a été ajouté à la position de l'Arménie. »

(...)



Lors de la conférence « *Carrefour de la paix : développer la connectivité régionale* », organisée à Erevan conjointement par le Parti 'contrat civil' et la Fondation Konrad Adenauer, **Nigol Pachinian** a déclaré :

« La première étape de la mise en œuvre du projet TRIPP est la création d'un cadre juridique réglementaire, dont l'élaboration est déjà en cours. Deux options sont à l'étude pour l'octroi des droits de construire : sur une durée de 49 ans ou 99 ans. Si nous accordons le terrain pour 5 ans, personne n'investira. Il est illusoire d'espérer rentabiliser les investissements dans un délai aussi court.

La première étape de l'établissement du cadre juridique a commencé avec la Déclaration de Washington, qui a défini le cadre général.

L'étape suivante consistera en la création d'une entité juridique commune entre l'Arménie et les États-Unis, enregistrée comme une société gérée par un conseil d'administration, avec des représentants des deux pays. L'Arménie disposera d'un droit de blocage sur les questions stratégiques.

Aucune restriction, concernant d'éventuelles limitations légales qui pourraient s'appliquer à un quelconque organisme étatique arménien sur les zones terrestres incluses dans le tracé de l'Accord sur les ADPIC, ne sera prévue par la loi arménienne. Le terrain restera la propriété de l'Arménie et toute infrastructure qui y sera construite sera transférée à l'État arménien après l'expiration des droits de construction. »

Et de poursuivre :

« Je ne le cache pas : à Copenhague, j'ai discuté du projet TRIPP avec le président azerbaïdjanais, et nous semblions convenir que la construction de lignes électriques et de gazoducs serait sans doute la composante la plus rapide à mettre en œuvre. Mais il ne s'agissait que d'une discussion préliminaire et ce point sera précisé lors de futurs entretiens.

Je reste confiant qu'il ne restera plus aucun obstacle à la réalisation du projet. Rien ne fait obstacle, car toutes les questions problématiques sont abordées dans la Déclaration de Washington. Il ne reste plus qu'à mettre en œuvre l'accord - et aucune partie n'a de raison de s'y opposer. »

Le 11 septembre, Pachinian a précisé que l'Arménie n'avait pas loué le terrain aux États-Unis pour 99 ans, mais leur avait plutôt accordé un droit de construire.

(...)



Le vice-Premier ministre **Mher Krikorian**, lors d'une séance de questions réponses au Parlement, a apporté les précisions suivantes :

« Les événements du 8 août ont immédiatement relancé les discussions bilatérales en vue de la reprise du processus de délimitation des frontières. Ce sujet est actuellement à l'étude. De plus, les échanges se sont précisés quant à l'emplacement des infrastructures et, en fonction de ces emplacements, aux sections à délimiter en priorité. Cela permettrait d'établir les bases d'une phase de conception. Les deux processus

relèvent de la délimitation. Toutefois, il est possible que nous identifions certaines zones pour une délimitation anticipée afin de faciliter le développement des infrastructures du projet TRIPP.

Parallèlement à d'autres développements, les commissions de délimitation de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan poursuivront leurs travaux.

Nous sommes en contact avec le vice-Premier ministre azerbaïdjanais et avons effectué des visites réciproques en septembre concernant une éventuelle délimitation dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC.

En plus des réunions officielles, des discussions techniques parallèles sont également menées pour faire progresser le processus de délimitation. Discussions somme toutes constructives. »

Le 8 août à Washington, Donald Trump avait déclaré : *« La route TRIPP permettra à l'Azerbaïdjan d'atteindre le Nakhitchévan tout en respectant pleinement la souveraineté de l'Arménie. L'Arménie établit par ailleurs un partenariat exclusif avec les États-Unis pour développer cet axe routier. La durée du bail pourrait aller jusqu'à 99 ans, avec une promesse de renouvellement pour une nouvelle période de 99 ans. Nous prévoyons un développement majeur des infrastructures, et les entreprises américaines sont désireuses d'investir massivement dans la région, ce qui apportera des avantages économiques aux trois pays. »*

Le 11 septembre, Pachinian a précisé que l'Arménie n'avait pas loué de terres aux États-Unis pour 99 ans, mais leur avait plutôt accordé des droits de construction.

(...)



Nigol Pachinian a reçu une délégation conduite par la sous-secrétaire d'État américaine aux Affaires politiques, **Allison Hooker**.

Le Premier ministre a salué la visite de Hooker et a noté que la coopération

arméno-américaine avait récemment franchi une nouvelle étape. Il a souligné que le partenariat avec les États-Unis était de plus en plus reconnu, tant par le gouvernement que par la population arménienne. Il a également salué la contribution personnelle du président Donald Trump et des États-Unis au processus de paix avec l'Azerbaïdjan. Il a insisté sur l'importance de la mise en œuvre des accords conclus lors du Sommet pour la paix de Washington, le 8 août, conformément au calendrier prévu. Il a par ailleurs mis en avant l'agenda bilatéral vaste et diversifié développé entre l'Arménie et les États-Unis, couvrant de nombreux secteurs et domaines de coopération.

La sous-secrétaire d'État a exprimé sa gratitude pour l'accueil chaleureux et a souligné que sa visite visait à faire progresser la vision définie par le président Trump et le Premier ministre Pachinian lors de leurs rencontres en août. Elle a précisé que sa visite était axée sur l'approfondissement de la coopération dans les domaines du commerce, de l'investissement, des infrastructures, de la connectivité régionale et de la sécurité. Mme Hooker a également mis en avant le lancement de groupes de travail bilatéraux, sous la direction de son assistante, Sonata Kalter, chargés de mettre en œuvre les accords conclus lors du sommet historique et de promouvoir la stratégie de Trump pour la paix et la prospérité internationales.

Elle a souligné que la poursuite de la coopération entre les États-Unis et l'Arménie, conjuguée aux progrès accomplis vers un accord de paix global entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et à la normalisation des relations avec la Turquie, promet d'ouvrir le Caucase du Sud comme voie commerciale stratégique. Selon elle, cela apportera des avantages considérables aux peuples américain et arménien.

La discussion a aussi porté sur la mise en œuvre des accords entre les deux dirigeants, les travaux des groupes de travail bilatéraux, le projet TRIPP et les initiatives à venir.

(...)



Le ministre **Ararat Mirzoyan** a rencontré la sous-secrétaire d'État, **Allison Hooker**, pour discuter du développement en cours du partenariat stratégique entre l'Arménie et les États-Unis.

Au cours de la réunion, les deux parties ont réaffirmé leur volonté d'approfondir leur coopération dans les domaines d'intérêt commun, notamment l'énergie, les infrastructures, l'intelligence artificielle et la promotion des investissements.

« Je me réjouis de constater l'élargissement du programme bilatéral entre l'Arménie et les États-Unis, le dialogue politique dynamique visant à enrichir notre partenariat stratégique de nouveaux contenus et d'initiatives concrètes, ainsi que l'engagement continu des États-Unis à consolider la paix acquise », a déclaré Mirzoyan.

Les responsables ont examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des accords conclus le 8 août lors du Sommet de Washington pour la paix – un événement qui revêt une importance symbolique puisqu'il célèbre cette année son centième jour. Ils ont pris note des avancées réalisées et ont discuté des étapes restant à franchir en vue de leur pleine application.

Les deux ministres ont également échangé leurs points de vue sur les travaux préparatoires liés à la « Route Trump pour la paix et la prospérité internationales », soulignant son importance pour le développement d'un réseau de transport plus étendu et d'autres axes de connectivité régionale.

Les interlocuteurs ont également abordé un certain nombre de questions régionales, réaffirmant l'engagement des deux parties à poursuivre le dialogue et la coopération.